



DELIBERATION

Objet : Consultation du public pour la création d'un site industriel de fabrications de bandes extensibles de la société URGO ADVANCED TEXTILE à Andrézieux-Bouthéon – Avis du Conseil Municipal

Le 21 septembre 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 septembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Charles RICHARD.

Procurations : Monsieur Ludovic MAGALHAES à Pierre-Julien MARRET, Madame Véronique BLOMME à Monsieur Ludovic CEYTE.

Absente : Madame Isabelle BOIS.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose qu'une consultation du public a été requise concernant une demande d'autorisation environnementale présentée par la société URGO ADVANCED TEXTILE, pour la création d'un site industriel de fabrication de bandes extensibles destinées aux soins de la blessure, à la traumatologie et à l'insuffisance veineuse, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Il indique que le dossier d'enregistrement est réalisé dans le cadre de la construction d'un bâtiment à usage industriel d'une surface d'emprise au sol de 14 320 m² sur un terrain de 8.6 hectares, situé rue André Turcat dans la Zone d'Activité et d'Intérêt National LOIRE SUD (ZAIN).

Il explique que le site sera classé à Autorisation au titre des ICPE sous la rubrique 2330.1 - Teinture, impression, apprêt, enduction, blanchiment et délavage de matières textiles.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de cette démarche, une consultation publique se déroule du lundi 27 juillet 2026 au mardi 27 octobre 2026 à 17h, en mairie d'Andrézieux-Bouthéon.

Il précise que toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et faire valoir ses observations, sur le registre mis à disposition à cet effet en mairie d'Andrézieux-Bouthéon ou sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/creation-site-industriel-textile>

Il ajoute que la commune a été sollicitée pour procéder à l'affichage de l'avis réglementaire et soumettre cette demande d'installation classée soumise à enregistrement au Conseil Municipal pour avis avant le 30 août 2026.

Il souligne qu'en l'absence de réunion du Conseil Municipal du fait de la période estivale, le dossier n'a pu être présenté devant l'assemblée délibérante dans le délai susmentionné. Les services préfectoraux ont néanmoins souhaité disposer de l'avis du Conseil municipal d'Andrézieux-Bouthéon afin de l'intégrer au dossier, bien que si celui-ci soit rendu hors délai.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis **favorable** sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société URGO ADVANCED TEXTILE, sous réserve de prise en compte de l'impact du projet sur son environnement : circulation, consommation de la ressource en eau, nuisances sonores et plus largement toutes formes de nuisances liées à l'activité projetée"

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 septembre 2026

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

